

COVID-19

BULLETIN #5



9 avril 2020

INFORMATIONS POUR LES EMPLOYEURS/ORGANISMES

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un travailleur qui contracte le Coronavirus dans son milieu de travail peut-il être indemnisé par la CNESST?

OUI Les travailleurs atteints de la COVID-19 qui auraient été infectés au cours de leur emploi pourraient avoir droit aux prestations et services habituels offerts par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)*. [Pour en savoir plus.](#)

Comme employeur, il est de **vos** responsabilités de protéger votre personnel.

- Avez-vous mis en place des mesures de protection adéquates?
- Avez-vous accès à du matériel de sécurité en quantité suffisante?

ATTENTION : Il est important de maintenir les services prioritaires/essentiels, mais pas à n'importe quel prix!

Si vous avez des interrogations sur les mesures à prendre, communiquez au : **1 844 541-7092**

Ou visitez la section [Partenaires communautaires, politiques et économiques](#) du CIUSSS sur le web

SERVICES DE GARDE

Pour le personnel d'organismes communautaires ciblés services prioritaires.

Milieu de la petite enfance

[Formulaire fiche d'inscription de l'enfant](#)

Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts à la petite enfance, visitez le [site Web du ministère de la Famille](#)

Milieu scolaire

Information et inscription aux [services de garde d'urgence en milieu scolaire](#)

Les services de garde d'urgence sont offerts gratuitement jusqu'au 1^{er} mai inclusivement. Ils sont disponibles du lundi au vendredi.

LES ASSURANCES COUVRENT-ELLES LES ACTIVITÉS DE TRAVAIL À DISTANCE ?

La situation de pandémie a conduit plusieurs organismes à faire les choses autrement, pour assurer le maintien de certains services aux membres et à la population.

Est-ce que les activités organisées à distance, hors du contexte « normal » d'encadrement de votre organisation sont couvertes en termes d'assurances ?

Il s'avère que plusieurs assureurs sont très réticents, pour ne pas dire fermés, à l'idée d'étendre la couverture aux activités qui se déroulent par des moyens autres que ceux usuellement utilisés. Chaque cas doit être analysé par l'assureur avant que ce dernier confirme ou non la couverture.

Si vous réalisez des initiatives qui ne sont pas habituellement effectuées par votre organisme, vous êtes invités à entrer en contact avec votre assureur pour vérifier votre couverture.

Communiquez avec votre CDC ou les [personnes pivots de votre comité local](#) si vous avez des questions!

OUTILS ET INFORMATIONS

RÉPERTOIRE de ressources et informations pour les organismes communautaires

Plusieurs thèmes :

- Gestion interne ;
- Mesures financières ;
- Ressources humaines ;
- Consignes ;
- Ressources d'aide ;
- Télétravail ;
- Droits et recours ;
- Affiches, brochures et vidéos.

ALLEZ VOIR!

[CDEACE](#)

Subvention salariale temporaire de 10%

Mesure qui s'adresse aux entreprises et organismes communautaires qui n'ont pas accès à la subvention salariale d'urgence du Canada ([voir lien](#)).

La subvention salariale temporaire de 10% est calculée à partir du 18 mars jusqu'au 19 juin 2020. Vous devez calculer vous-même le montant de subvention, en calculant les salaires bruts de vos employés incluant primes, traitements ou autres. ([voir lien](#))

Le montant doit être appliqué lors des versements des déductions à la source fédérale, applicable seulement sur le montant impôt à payer et non sur Assurance-Emploi et RPC à payer. Cela est important, car si la demande de subvention est plus élevée que le montant d'impôt retenu, vous ne pouvez demander que le montant des impôts.

Le maximum par employé 1 375\$ et par employeur 25 000\$ pour la période de trois mois.

Cette subvention doit être inscrite dans vos revenus 2020-2021. Cela réduit les dépenses de déduction à la source fédérale (impôt) mais augmente vos revenus de subvention. Tout employeur admissible qui n'a pas réduit ses versements DAS en cours d'année pourra demander que la subvention soit versée à la fin de l'année, ou soit transféré à l'année suivante.

Pour plus d'informations, **communiquez avec l'équipe de la TROC** et il nous fera un plaisir de répondre à vos questions!

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

Les OBNL sont admissibles!

Cette subvention accorde aux employeurs admissibles une subvention salariale correspondant à 75 % du salaire, jusqu'à concurrence de 12 semaines, rétroactivement au 15 mars 2020.

[Pour plus d'informations.](#)

RECOMMANDATIONS, OUTILS ET INFORMATIONS

CSMO-ÉSAC

Les CSMO du Québec ont été interpellés par le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Commission des Partenaires du marché du travail (CPMT) pour **relayer l'information sur la situation vécue dans le secteur d'emploi** provoquée par le COVID-19. En plus des infolettres produites, on retrouve sur leur [site web](#) de précieuses informations sur les sujets suivants :

- Santé ;
- Ressources officielles ;
- Outils simplifiés pour gestionnaires et travailleurs ;
- Emplois et bénévolat ;
- Recommandations à l'intention des organisations ;
- Recommandations à l'intention des travailleurs et travailleuses ;
- Gestion de vos organisations et organisation du travail ;
- Ressources pour l'action communautaire et l'économie sociale.

TENIR UNE AGA EN LIGNE, ÇA PEUT ÊTRE POSSIBLE!

La tenue d'assemblée générale annuelle (AGA) virtuelle est chose possible! Vous trouverez [ici un article](#) offrant plusieurs informations quant aux considérations juridiques, à la manière de faire et aux procédures. Bref, plusieurs astuces et informations fort pertinentes pour vous.

Mais attention! Avant de prendre cette décision, plusieurs considérations sont à prendre en compte vis-à-vis vos membres :

- Est-ce que la technologie est accessible sur l'ensemble de votre territoire ?
- Vos membres ont-ils toutes et tous accès à Internet haute-vitesse et à l'équipement nécessaire (ordinateur, cellulaire, tablette) ?
- Serez-vous aux prises avec un enjeu de quorum ou un taux de participation diminué ?
- Cette façon de faire pourra-t-elle assurer une réelle représentativité démocratique ?
- Est-ce que ce changement de procédure pourrait s'avérer une source d'anxiété et de pression pour vos membres davantage vulnérables ?

Bref, il ne faudrait pas que cette activité perde son sens premier et se réduise à une simple formalité légale. Il ne faut pas l'oublier : nous faisons de l'action communautaire autonome!

INSPQ : RECOMMANDATIONS POUR LES SECTEURS ESSENTIELS dont certaines au sujet des organismes communautaires

[Cliquez ici](#) pour en voir plus.

Mesures de prévention en milieu de travail

Recommandations intérimaires concernant les organismes communautaires, INSPQ.

[Disponible ici.](#)

Nettoyage des surfaces

Recommandations et mises à jour, INSPQ.

[Disponible ici.](#)

Aux CABs et organismes de transport bénévole

Fiche de recommandations intérimaire concernant les chauffeurs dans l'industrie du transport, covoiturage et taxi, INSPQ.

[Disponible ici.](#)

Hébergement

Recommandations intérimaires : mesures supplémentaires de prévention plus spécifiques aux organismes qui offrent de l'hébergement, INSPQ.

[Disponible ici.](#)

FICHES CONÇUES PAR LE CIUSSS SLSJ

Accueillir une personne aînée dans sa résidence privée

Il est possible pour un proche qui le souhaite, d'accueillir chez lui une personne hébergée en résidence privée pour aînés (RPA). Pour ce faire, certaines informations sont nécessaires.

[Disponible ici.](#)

Processus à suivre en cas de besoin de main-d'œuvre

[Disponible ici.](#)

ORGANISMES ET PERSONNES SALARIÉES

PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE du Canada pour répondre à la COVID-19



[Site web](#) qui regroupe les mesures gouvernementales fédérales de soutien aux particuliers et aux entreprises.



Quel programme gouvernemental s'applique à vous?

Cet outil pour les personnes et les travailleurs/travailleuses vous permet de voir quels programmes d'aide peuvent s'appliquer votre situation. [Cliquez ici pour voir!](#)

La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

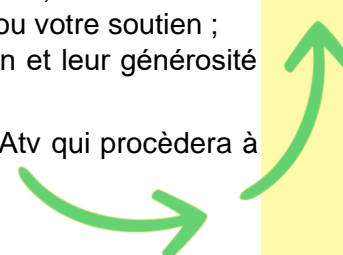
[Site web](#) du gouvernement du Québec qui recense plusieurs liens très utiles pour les personnes et les organismes.

LA CHAÎNE POSITIVE CITOYENNE

MAtv Saguenay-Lac-St-Jean (la chaîne de télévision communautaire de Vidéotron), souhaite démarrer une chaîne positive sur ses ondes. Pour participer, rien de plus facile : Filmez-vous en **visioconférence** (exemple Zoom) **ou avec un téléphone cellulaire**. Vous choisissez ce que vous voulez dire! Par exemple, vous pouvez

- Souligner le fabuleux travail de votre organisation, de votre personnel et de vos bénévoles ;
- Dire à vos membres et à la population combien vous avez hâte de les revoir ;
- Mentionner ce que vous avez mis en place pour poursuivre vos services ou votre soutien ;
- Féliciter d'autres organisations et/ou vos partenaires pour leur implication et leur générosité en ces temps de crise...

Vous n'aurez ensuite qu'à transmettre votre ou vos vidéos et l'équipe de MAtv qui procèdera à un montage des images. [Contactez-nous pour plus de détails!](#)



Quels sont les effets de la pandémie sur la santé mentale?

Quelles mesures peut-on mettre en place pour contrer ces effets ?

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a [produit un document](#), après avoir été interpellé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le contexte de l'urgence sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec.



7 CONSEILS PSYCHOLOGIQUES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE PENDANT L'ÉPIDÉMIE

Quelques [conseils](#) sur la façon de répondre à la COVID-19

7 ASTUCES VERS L'ÉQUILIBRE

Une vaste [revue médiatique](#) présentant des facteurs de protection reconnus pour **créer**, **renforcer** et **développer** la santé mentale.



- **Prochaine tournée « virtuelle » des membres de la TROC 02**, par visioconférence, dans la semaine du 27 avril. Plusieurs rencontres seront disponibles. Surveillez votre messagerie la semaine prochaine. Nous avons très hâte d'avoir de vos nouvelles et discuter avec vous!
- **Service gratuit à venir : soutien, écoute et relation d'aide** aux directions et coordinations. Un réseau d'entraide pour aider les organisations à traverser cette période difficile. Plus d'informations au cours de la prochaine semaine.



Mention spéciale aux **CAB** (Centres d'action bénévole) du territoire, qui se serrent les coudes et qui mènent tout le pairage des besoins des organismes avec les offres de bénévolat et le prêt de ressources humaines!

Bravo aux **MDJ** (Maisons des jeunes) de la région qui ont innové pour continuer leur travail auprès des ados et de leurs familles malgré la fermeture de leurs locaux!

Félicitations à la **Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi** et à ses partenaires, qui en un temps record, ont transformé le hangar de la Zone portuaire de Chicoutimi en zone de débordement, afin d'accueillir un surplus de clientèle et les personnes qui ne se conforment pas aux règles de confinement. L'organisme peut ainsi offrir Dix-huit nouveaux lits, fournis par la filiale 235 Chicoutimi de la Légion royale canadienne. Pour assurer le service, plusieurs partenaires s'impliquent dont entre autres : Ville Saguenay, ACSM Saguenay, Le Havre du Fjord et travail de rue Chicoutimi. Un exemple de collaboration des plus inspirant!

Ce bulletin est une initiative de la TROC 02. Le contenu est produit en collaboration avec ses différents partenaires, dont les CDC de la région.

